

№ 00920

AMB/AND

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

N° MIET/DAC/DTAET

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES,  
DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Dakar, le 27 JUIN 2003

DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE

BP.8184 AEROPORT L.S. SENGHOR  
Tel : 869 53 35 - Fax : 820 39 67 - 820.04.03  
Email : [daviacivile@sentoo.sn](mailto:daviacivile@sentoo.sn)

**CIRCULAIRE**  
**RELATIF A LA DELIVRANCE DU PERMIS**  
**D'EXPLOITATION AERIENNE ET DU MAINTIEN DE SA**  
**VALIDITE**

==\*\*==\*\*==\*\*==\*\*==\*\*==\*\*==

En application des règlements en vigueur et en vue de la délivrance du Permis d'Exploitation Aérienne et du maintien de sa validité, les exploitants des services aériens sont tenus de fournir pour approbation les manuels suivants :

- 1°) Manuel d'Exploitation ;
- 2°) Manuel de Contrôle de Maintenance ;
- 3°) Programmes de Maintenance.

Les manuels sus-cités doivent être conformes aux dispositions des Annexes 1, 2, 3 joints à la présente circulaire.



Aminata DIOP-SALL